## ÉTUDE

SUR

## GAUTIER DE COUTANCES

(1157 - 1207)

PAR

## VICTOR-TRANQUILLE DUCHEMIN

1. L'objet de ce travail est l'étude de la vie de Gautier de Coutances, successivement archidiacre d'Oxford, évêque de Lincoln et archevêque de Rouen. Nous nous étendons principalement sur le rôle politique et administratif qu'il a rempli sous les rois d'Angleterre Ilenri II et Richard Cœur de lion.

Une obscurité difficile à pénétrer enveloppe l'origine de Gautier de Coutances. Sans lui chercher des ancêtres parmi les anciens rois de la Grande-Bretagne, comme certains auteurs l'ont fait, nous pensons qu'il était tout simplement Anglo-Normand.

Il nous apparaît pour la première fois, sous le titre d'archidiacre d'Oxford, dans une charte de Henri II, datée de Domfront, 1157.

En 1166, pendant la lutte entre Henri II et Thomas Becket, il est dépositaire du sceau royal. On le trouve plusieurs fois, dans les lettres des amis de l'archevêque de Cantorbéry, désigné sous le nom de *Walterus de Insula*. Ses sympathies pour eux lui attirent une disgrâce passagère de Henri II.

Il est, en 1173, chapelain de Henri Court mantel, au moment où le jeune prince se révolte contre son père et s'enfuit à la cour de France. Gautier refuse de l'y suivre. Il rentre en fonctions près de Henri II, en qualité de vice-chancelier.

De 1177 à 1180, il est chargé de plusieurs missions importantes.

En 1182, il assiste au testament de Henri II.

II. L'année suivante, il est élu évêque de Lincoln. Le récit de Benoît de Peterborough, d'après lequel Henri II aurait voulumettre opposition à l'élévation à l'épiscopat de son clerc familier, paraît tout à fait dénué de vraisemblance.

Il ne fait que passer sur le siège de Lincoln, et il est choisi comme successeur de Rotrou à l'archevêché de Rouen. Quelque temps après, il va, au nom de Henri II, servir de médiateur entre Philippe Auguste et le comte de Flandre. Une trêve est conclue, avant son arrivée, par les deux adversaires. Le 24 février 1185, il est intronisé dans la cathédrale de Rouen. Il assiste, la même année, à l'assemblée de Londres, suivant Roger de Hoveden; mais le chroniqueur anglais commet probablement un anachronisme en disant que Gautier prend la croix dans cette réunion, tenue, comme on le sait, pour délibérer sur les moyens de secourir la terre sainte.

La mort de Geoffroy, comte de Bretagne, en 1186, est l'occasion d'un démêlé entre Philippe Auguste et Henri II. L'archevêque de Rouen prend part aux négociations que Henri II, désireux de maintenir la paix, entame avec le roi de France.

Il prend la croix en 1188, dans la conférence qui a lieu entre Trie et Gisors; il fait partie du conseil réuni par Henri II après cette entrevue, au Mans, où le roi statue sur diverses dispositions à prendre, concernant la croisade, et particulièrement sur la dime à percevoir pour les frais de l'expédition.

Le roi de France ayant rompu la paix, Henri II, toujours avide de repos, veut, par l'intermédiaire de plusieurs de ses prélats, de Gautier entre autres, l'amener à cesser les hostilités. Ses ambassadeurs échouent; alors il passe d'Angleterre sur le continent, afin de conférer lui-même avec Philippe Auguste. Philippe Auguste, plein de défiance à l'égard du roi

d'Angleterre, repousse tout accommodement et continue la guerre, au grand désavantage de son rival. Enfin, après de longs pourparlers, les deux rois conviennent, à Bons-Moulins, de s'accorder une trève. Richard, comte de Poitiers, mécontent de son père, s'allie au roi de France. Tous deux recommencent la guerre à l'expiration de la trève (janvier 1189). Cette guerre est un instant suspendue par l'entrevue de la Ferté-Bernard, où assiste l'archevêque de Rouen, et qui ne produit aucun résultat. Réduit à l'extrémité par les succès militaires du roi de France et du comte de Poitiers, Henri II subit un traité humiliant, le 28 juin 1489, et meurt de chagrin trois jours après.

III. L'archevèque de Rouen remet à Richard, successeur de llenri II, les insignes de duc de Normandie, le 20 juillet, et passe avec lui en Angleterre. Il reste quatre mois outre mer, auprès du nouveau roi. Richard songe à partir pour la terre sainte l'année suivante, ainsi que le roi de France. Gautier accompagnera le roi d'Angleterre. En attendant le départ, Richard fait ses préparatifs et pourvoit à l'administration du royaume pendant son absence. Il établit un conseil de régence à la tête duquel est placé Guillaume de Lonchamp, évêque d'Ely et chancelier d'Angleterre. Le roi d'Angleterre et l'archevêque de Rouen reviennent en Normandie au mois de décembre. Richard s'embarque à Marseille en 1490.

IV. Gautier rejoint son souverain à Pise vers le 20 août. Ils abordent ensemble à Messine. Philippe Auguste les y avait précédés. Les deux rois passent l'hiver en Sicile. Dès son arrivée, Richard est en mauvaise intelligence avec les habitants de Messine, qui lui refusent des vivres et prennent à son égard une attitude menaçante. Richard agit en maître au milien d'eux, s'empare de Messine, et réclame du roi Tancrède un douaire pour sa sœur, Jeanne d'Angleterre, veuve du prédécesseur de Tancrède, et l'exécution d'un testament fait par ce prédécesseur en faveur du roi Henri II. Il ne se désiste de ses

prétentions que lorsqu'il a reçu pour lui et pour sa sœur des sommes considérables. L'archevêque de Rouen figure dans l'accord conclu avec Tancrède, comme garant du roi d'Angleterre. Pendant leur séjour en Sicile, Richard et Philippe Auguste se brouillent, sans cependant faire éclater publiquement leur inimitié.

Dans les premiers mois de 1191, le roi d'Angleterre apprend que la discorde existe dans son royaume entre son chancelier, Guillaume de Lonchamp, d'un côté, et le comte de Mortain et les grands d'Angleterre, de l'autre. Considérant les plaintes que ceux-ci portent contre le chancelier, il prend le parti de renvoyer en Angleterre l'archevêque de Rouen et Guillaume le Maréchal. Si les plaintes sont fondées, le chancelier sera déposé, et Gautier le remplacera dans la présidence du conseil; si elles sont sans motif, Gautier et Guillaume le Maréchal seront seulement associés à la régence. On a douté de l'authenticité des lettres qui donnaient ces pouvoirs à Gautier et à Guillaume le Maréchal; on a cru qu'elles étaient au moins altérées: nous sommes porté à penser le contraire.

V. Gautier arrive en Angleterre vers la Saint-Jean (1191); il trouve le comte de Mortain en guerre avec le chancelier. Il obtient, avec le concours des évêques et des grands du royaume, une suspension d'armes.

Guillaume de Lonchamp s'était attiré l'animadversion générale par son faste, son arrogance et par les impôts qu'il avait levés au nom du roi. Nous croyons néanmoins que le chancelier a été jugé trop sévèrement par les chroniqueurs anglais du temps.

Au mois d'octobre, il est déposé dans une assemblée tenue à Londres et exilé. Gautier le remplace. Le chancelier en appelle au roi et à la cour de Rome, dont il est le légat. Le roi semble avoir approuvé sa déposition, tandis que la cour de Rome refuse de croire que le roi l'ait autorisée, et n'y voit que l'effet d'une cabale contre le chancelier. Cependant Gautier continue de diriger l'administration du royaume.

VI. Philippe Auguste, après son retour de la croisade (27 décembre 1191), essaye de nouer des intrigues avec le comte de Mortain contre les intérêts du roi Richard, resté en Orient. L'archevêque de Rouen, la reine mère Aliénor et les membres du conseil de régence les font échouer.

Le roi Richard regagnant à son tour ses États, à la fin de 1192, est pris par le duc d'Autriche et livré à l'empereur d'Allemagne, qui le retient en captivité. A cette nouvelle, Philippe Auguste fait venir en France le comte de Mortain, conclut un traité avec lui, et s'empare du Vexin normand et de quelques autres possessions de Richard, pendant que Jean retourne en Angleterre travailler à se faire des partisans. L'archevêque de Rouen et ses collègues dans l'administration du royaume restent fidèles à leur souverain, envoient deux hommes à la recherche de son lieu de détention, et, lorsqu'ils ont appris que l'Empereur le relâchera movennant rancon, s'occupent de rassembler l'argent nécessaire à sa délivrance. Guillaume de Lonchamp, qui était allé en Allemagne offrir ses services au roi Richard, revient en Angleterre, apportant une lettre de l'Empereur aux évêgues et barons du rovaume et des instructions du roi.

Richard prend la résolution d'obtenir à tout prix la paix du roi de France; il lui députe des ambassadeurs. Philippe Auguste dicte des conditions qui sont acceptées à Mantes, le 8 juillet 1195. Richard fait ensuite traiter avec le comte de Mortain; mais celui-ci, irrité de ce que les gardiens des places fortes qui lui étaient accordées ne voulaient pas les lui livrer sur un simple bref du roi, revient sans hésiter présenter ses hommages au roi de France.

L'Empereur se montre peu empressé de rendre la liberté au roi d'Angleterre: le roi de France et le comte de Mortain lui font les offres les plus capables de tenter sa cupidité, s'il veut retenir son prisonnier quelque temps encore.

Richard fait venir près de lui sa mère et l'archevêque de Rouen. Enfin, le 2 février 1194, il est déclaré libre, grâce à l'appui énergique des grands de l'Empire. Dix mille marcs de sa rançon lui restent encore à payer; il est forcé de laisser de nombreux otages, et parmi eux, l'archevèque de Rouen. Il revient en Angleterre, soumet les partisans du comte de Mortain, passe ensuite en Normandie, où il se réconcilie avec son frère. Il force Philippe Auguste à sortir de la Normandie.

Gautier reste en Allemagne jusqu'au mois de mai. A peine de retour en Normandie, il est employé dans des négociations pour la conclusion d'une trêve entre Philippe Auguste et Richard. Ces négociations n'aboutissent pas, et quelque temps après, Philippe Auguste éprouve une défaite à Fréteval.

VII. Gautier, débarrassé des affaires de l'État, s'occupe de celles de son diocèse. Il travaille au rétablissement de l'ordre troublé depuis deux ans par les émeutes de la commune de Rouen contre le chapitre, et s'entremet avec le légat du saint-siège pour obtenir du roi de France et du roi d'Angleterre la restitution aux églises de tous les biens qui leur avaient été enlevés pendant la guerre; il réussit.

Dans le traité de Louviers (janvier 1196), Philippe Auguste et Richard insèrent des clauses portant atteinte aux droits de l'archevêque de Rouen, en matière de juridiction, et aux intérêts temporels des églises; en outre, Richard exige que Gautier lui serve de garant de l'exécution du traité vis-à-vis du roi de France. Gautier refuse, proteste contre les articles dont nous venons de parler, quitte son diocèse, afin de se soustraire aux obsessions du roi d'Angleterre, et se retire à Cambrai, chez l'évêque de cette ville. C'est alors que les deux Églises de Rouen et de Cambrai contractent une association. Les auteurs du Gallia christiana placent à tort, selon nous, cet acte pendant le second exil de Gautier au sujet d'Andely.

VIII. La paix de Louviers dure peu : Philippe-Auguste la rompt le premier. Alors Richard se rapproche de l'archevêque. lui promet réparation de ses torts, et l'engage à demander au roi de France la restitution des biens de son Église qui avaient été confisqués depuis la reprise des hostilités. Gautier va trou-

ver le roi de France ; Philippe Auguste le reçoit avec de grands égards et fait droit à toutes ses demandes.

L'archevêque rentre à Rouen le 7 juillet 1196. Cette même année, son neveu, Jean de Coutances, est promu à l'évêché de Worcester. Pierre de Blois écrit pour le nouvel évêque son traité de Institutione episcopi, où il fait un magnifique éloge de Gautier.

Peu après, nouveau démêlé entre Gautier et le roi d'Angleterre: Richard s'empare de l'île d'Andely, possession des archevèques de Rouen, pour y construire une forteresse. Gautier s'y oppose, lance l'interdit sur la Normandie, et part pour Rome demander justice contre le roi d'Angleterre. Richard, de son côté, envoie représenter ses intérêts à la cour pontificale Guillaume de Lonchamp et deux autres prélats. Guillaume de Lonchamp tombe malade et meurt, dès le début du voyage, à Poitiers (janvier 1197). Célestin III conseille aux parties de faire un échange; sa voix est entendue, et Gautier abandonne Andely au roi d'Angleterre, moyennant d'avantageuses compensations. La véritable date de l'acte d'échange d'Andely est le 16 octobre 1197.

IX. A partir de cette date, la carrière politique de Gautier est finie.

Il récompense le chapitre de Rouen de la fidélité qu'il lui avait témoignée pendant ses tribulations en lui accordant la dime de Dieppe et de Bouteilles.

La guerre continue entre Philippe Auguste et Richard pendant l'année 1197 et une partie de 1198. Elle est, en général, défavorable au roi de France; elle se termine par une trêve de cinq ans.

Le 8 avril 1199, Richard meurt au siège de Chalus; le 25, Jean sans Terre est couronné duc de Normandie à Rouen par l'archevêque.

Le 28 septembre, sont rédigées les coutumes des moulins de Rouen concédés à Gautier par le roi Richard, lors de l'échange d'Andely. X. Au mois de janvier 1200, Innocent III ordonne aux évêques de Normandie des levées de subsides sur leur clergé, pour les frais d'une croisade.

Le 11 mars, le même pape enjoint à l'archevêque de Rouen et à l'évêque de Poitiers de mettre l'interdit sur les terres de Philippe Auguste soumises à leur juridiction, à cause du di-

vorce de ce prince.

Vers l'Ascension, Philippe Auguste et Jean sans Terre concluent la paix au Goulet. En 1202, Philippe Auguste reprend les armes. Arthur de Bretagne, fait prisonnier par Jean sans Terre, disparaît mystérieusement. Jean est accusé de l'avoir fait périr. Philippe Auguste se proclame le vengeur de son jeune protégé: pendant les années 1203 et 1204, il réduit sous sa domination la Normandie, le Maine, la Touraine, l'Anjou, le Poitou et l'Auvergne. Ses conquêtes sont facilitées par l'inaction de Jean sans Terre.

Pendant ce temps, Gautier et ses suffragants se tiennent à l'écart. Après la réduction de la Normandie, Philippe Auguste veut se faire prêter le serment de fidélité par les évêques de la province. Ceux-ci consultent le pape, qui les laisse libres d'agir selon leur propre jugement.

Les dernières années de la vie de Gautier sont remplies par des actes d'administration épiscopale. Il meurt le 16 novembre 1207, dans un âge avancé. Il avait composé plusieurs ouvrages qui sont perdus depuis longtemps.

Chaque élève publiera les positions de sa thèse isolément et sous sa responsabilité personnelle.

(Règlement du 10 janvier 1860, art. 7.)